

# **Commission de suivi de site de Marseille**

## **Réunion du 15 décembre 2015**

### **- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 09 OCTOBRE 2015

*COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »*

	PREFECTURE 13	
COUTURIER Patrick	DRÉAL	Présent
CRiado Maria	ARS	Présente
DUCHENE Gaëlle	DDTM 13	Présente
ROULLEAU Yann	BMP	Présent
	DIRECCTE	
	SIRACEDPC	
PETRIS Michelle	DASEN	Présente

*COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »*

*Titulaires*

DALMASSO Charles	COMMUNE D'ALLAUCH	
RUSCONI Vincent	COMMUNE D'AUBAGNE	Excusé
MINGAUD Pierre	COMMUNE LA PENNE SUR HUVEANE	
RUAS Julien	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
BOYER Valérie	COMMUNE DE MARSEILLE	
LUCCIONI Laurence	MPM	Excusée
GREGOIRE Alain	COM AGGLO PAYS AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE	Présent

*Suppléants*

DESBLANCS Lucie	COMMUNE D'ALLAUCH	Présente
HEUMANN Carmen	COMMUNE D'AUBAGNE	
NEGRETTI Bernard	COMMUNE LA PENNE SUR HUVEANE	Présent
RAVIER Julien	COMMUNE DE MARSEILLE	Excusé
REY Maurice	COMMUNE DE MARSEILLE	Excusé
MONNET-CORTI Virginie	MPM	
LEVASSEUR Jeannine	COM AGGLO PAYS AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE	

*COLLÈGE « RIVERAINS »*

*Titulaires*

CORDIER Monique	CIQ DE MARSEILLE	
JANIN Myriam	CIQ DU 11 <sup>ÈME</sup> ARR. DE MARSEILLE	Présente
MUJAGIC Christophe	CIQ DU 14 <sup>ÈME</sup> ARR. DE MARSEILLE	
GRA Jean-François	SOMIMAR/MIN DES ARNAVAUX	

*Suppléants*

BERREST Lucia	CIQ DE MARSEILLE	
GRAVIERE Jean-Claude	CIQ DU 11 <sup>ÈME</sup> ARR. DE MARSEILLE	
RICCARDI Bernard	CIQ DU 14 <sup>ÈME</sup> ARR. DE MARSEILLE	Excusé
DARDENNE Jean-Pierre	SOMIMAR/MIN DES ARNAVAUX	

## COLLÈGE « EXPLOITANTS »

## Titulaires

MUNIER Roch	ARKEMA	Présent
ERRE Claude	ARKEMA	Présent
KERDRAON Georges	CEREXAGRI	
ALLAIN Matthieu	CEREXAGRI	Présent

## Suppléants

MATHONNIERE Olivier	ARKEMA	Excusé
RIERA Cécile	ARKEMA	Excusée
BONNEMAISON Nicolas	CEREXAGRI	Présent

## COLLÈGE « SALARIÉS »

## Titulaires

BUCCI Éric	ARKEMA	
DESSI Alain	ARKEMA	
RUIZ Manuel	CEREXAGRI	Présent
FIACHETTI Christian	CEREXAGRI	Présent

## Suppléants

MALBRANQUE Georges	ARKEMA	
RODA Michel	ARKEMA	
TORTORELLO Stéphane	CEREXAGRI	
FIACHETTI Christian	CEREXAGRI	

## PERSONNES QUALIFIÉES

POURTAIN Éric	CYPRES	Présent
---------------	--------	---------

## AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

## COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

LAUGIER Sabine	DASEN	Présente
LEIDIER Amélie	DREAL	Présente

## COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

SUANEZ Christophe	COMMUNE DE MARSEILLE	Présent
BICAS Sylvie		Présente
CHACORNAC Jean-Michel	MPM	Présent

## EXCUSÉS

ZOULALIAN Franck	DDTM 13	Excusée
MOISSON DE VAUX Bénédicte	DDTM 13	Excusée
PREMARTIN Armand	DASEN	

La réunion débute à 08h40.

Le quorum est vérifié : il y a 16 présents sur 27 personnes ou structures nommées dans l'arrêté préfectoral : la commission peut valablement délibérer.

Monsieur Ruas, adjoint au maire de Marseille, président, ouvre la réunion et présente la CSS.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés :

#### DESIGNATION DU BUREAU

Sont nommés :	
Administrations	: DREAL
Collectivités	: M. RUAS
Riverains/Associations	: Mme JANIN
Exploitant	: M. ERRE (ARKEMA)
Salariés	: M. RUIZ (CEREXAGRI)

#### BILAN ANNUEL DES ACTIVITES ET DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE D'ARKEMA

Un diaporama (en annexe) est présenté par M. Erre

##### Glossaire pour le diaporama :

- ✓ POI Plan d'Organisation Interne (diapo 4)
- ✓ Échelle de classement - Critères (diapo 5) :

##### **Le « G » correspond à la gravité**

- G 1 : Incident courant d'exploitation  
 Sans conséquences environnementales  
 Sans conséquence sur le personnel  
 Peu de dégâts matériels  
 Peu de potentialité de risque
- G2 : Incident notable d'exploitation  
 Peu de conséquences sur l'environnement  
 Peu de conséquences sur le personnel (ou légères)  
 Dégâts matériels importants (évaluation faite sur le moment sans intégrer l'impact financier)  
 Importante potentialité de risque (mais n'ayant pas dégénéré)
- G3 Accident grave  
 Ou  
 Accident grave pour l'environnement

##### **Le « P » correspond à la « Perception extérieure »**

- P0 : Aucune  
 P1 : Peu de perception  
 P2 : Forte perception

Les investissements pour la prévention des risques sont de l'ordre de 3,2 millions d'euros pour 2013 et 2014.

Question de M. Ruas : pouvez-vous mettre en perspective le montant des investissements par rapport au chiffre d'affaire, car c'est important de pouvoir comparer le CA de l'unité et de voir l'évolution avec les années précédentes ?

M. Erre : le CA d'ARKEMA St Menet fait partie de bilans consolidés à l'échelle du groupe. Je suis incapable de donner ce chiffre. Je peux juste vous dire qu'on investit 5 à 6 millions d'euros/an. Le produit fini principal est un produit livré aux d'autres sites du groupe. Le calcul de la rentabilité du site en tant que telle n'existe pas.

Question de M. Ruiz : est-ce que les travaux ont été demandés ou sont-ils à l'initiative d'ARKEMA ?

M. Erre : les travaux sont issus des résultats des études des dangers.

Suite à l'évènement de 2013, changement du système électrique. Cet investissement a été évalué entre 800 000 € à 1 million d'euros.

Question de M. Ruas : Quelles sont les procédures lors d'un défaut électrique ?

M. Erre : certaines parties du site sont secourues. Nous avons des onduleurs qui permettent d'avoir une autonomie de 20 minutes. Nous avons des systèmes automatiques qui permettent d'arrêter des flux si cela est nécessaire.

Les 2 évènements de 2013 n'ont eu aucune répercussion industrielle, uniquement interne au niveau de l'exploitant. En 2014, aucun incident.

Question de Mme Janin : L'information aux riverains, dont a parlé Monsieur Suanez, est-elle effectivement mise en œuvre à chaque incident ? Les riverains sont satisfaits de la transparence d'Arkema mais, pour mieux dédramatiser les situations, il est important que ce soit la mairie qui informe les riverains lors d'incidents. Où en est le projet d'envoi de SMS aux personnes autour du site ?

M. Ruas : c'est à l'exploitant de communiquer. L'appel en masse ou les SMS servent pour l'alerte. Un message d'information explicatif serait trop long et impossible par le biais de SMS.

M. Erre : on le fait par des communiqués avec le CIQ.

M. Suanez : dans le cadre du PARI on avait évoqué des messages courts. Le prestataire devrait aller voir chaque riverain pour avoir une identification précise. Au niveau timing, il faut attendre la fin du PARI pour avoir l'ensemble des personnes et que cela puisse être mis en place.

M. Ruas signale que les pompiers ne sont pas arrivés à joindre l'usine il y a 2 ou 3 mois ; ils ont été obligés d'envoyer les moyens d'intervention.

M. Rouleau (BMP) confirme en précisant qu'il s'agissait d'un petit évènement.

M. Erre explique qu'il ne comprend pas comment cela a pu arriver car le BPM possède une ligne directe avec le site. Cette ligne est testée tous les mois ; il y a une astreinte du personnel pour répondre.

M. Rouleau dit qu'il vérifiera et fera un rapport (éléments reçus par mail, retranscription ci-dessous) :

*« Lors de la dernière CSS, Monsieur RUAS a évoqué une intervention en date du 11/11/2015 lors de laquelle est apparue une difficulté pour le COSSIM de joindre par téléphone la société ARKEMA.*

*Après recherche, il apparaît que le numéro pré-enregistré au COSSIM était celui du standard de la société qui était saturé, donc injoignable. Une ligne dédiée avait été mise en place par l'exploitant afin d'éviter ce genre de situation. Après échange avec la société Arkema, le numéro a été modifié le jour même. Aucun impact sur l'engagement des moyens n'est à déplorer ».*

Question de M. Negretti : Y-a-t-il des wagons d'ammoniac et de chlore qui entrent sur le site ?

M. Erre : oui le lundi et jeudi soir. Nous sommes liés à la SNCF. Ils ont une fenêtre de 20 minutes pour pénétrer sur le site le temps de déposer les wagons pleins et récupérer les vides.

M. Ruas : des wagons sont stockés en plein Marseille avant d'être amenés sur le site quelquefois plusieurs heures voire des journées à la Blancarde (1 jour ½). Ce n'est pas acceptable. De plus, ces wagons ne sont pas repérables. Il y a des risques qu'il faut maîtriser. Nous devons traiter ce problème de stockage d'attente.

## BILAN ANNUEL DES ACTIVITES ET DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE DE CEREXAGRI

Monsieur Bonnemaïson se présente. C'est le nouveau directeur, il succède à Monsieur KERDRAON. Il présente le diaporama (en annexe).

Depuis les modifications sur l'installation de séchage en boucle fermée appauvrie en oxygène, à l'été 2011, il n'y a eu aucun incident lié de procédé. Cet équipement a réduit le risque explosion au process.

Il y a eu deux évènements mineurs en 2014. En ce qui concerne celui de la projection de poudre dans le voisinage, CEREXAGRI a pris en charge tous les frais engendrés (nettoyage, remboursement eau piscine, etc.).

## BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES DE LA DREAL

Un diaporama (en annexe) est présenté par Mme LEIDIER

### POUR ARKEMA

#### Glossaire pour le diaporama :

- ✓ ESP : Équipement Sous Pression

En 2015, 6 remarques concernant la sûreté des sites SEVESO ont été relevées dont 5 soldées.

Question de M. Ruas : Sur quoi porte la remarque non soldée ?

Mme Leidier : c'est un problème documentaire.

### POUR CEREXAGRI

Concernant les Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées (MMRI), M. Couturier explique qu'il s'agit de mise en place d'automatismes pour mettre en sécurité les installations.

Questions de M. Ruas : Les 5 écarts ont été relevés il y a plus de 6 mois ; quand vont-ils être levés ? Qu'en est-il de la sécurité incendie ?

M. Bonnemaïson : les écarts sont liés à des documentations relatifs aux capteurs utilisés. L'obtention de ces documentations corrigera de fait les écarts.

Question de M. Ruiz : « Est-ce que vous avez une date précise ? Car je suis sûr que vous pouvez revenir sur site dans 6 mois et ça ne sera pas soldé ! »

M. Bonnemaïson : on fait un rapport à la DREAL. Il y a des levées d'écarts très rapides et des actions plus longues à mener.

M. Couturier : en fonction de la problématique on peut solder rapidement ces écarts ou avoir besoin d'études complémentaires. Dans ce cas, il est nécessaire de faire une étude poussée qui prend du temps.

Question de M. Ruiz : Qui s'en occupe ?

M. Couturier : c'est la responsabilité de l'exploitant.

M. Ruas précise que les marins pompiers devraient être informés des écarts pour avoir une réponse opérationnelle adaptée et demande à la DREAL que tous les éléments leur soient adressés.

### **PRESENTATION DDTM : MISE EN ŒUVRE DU PARI (PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES RISQUES INDUSTRIELS) POUR ARKEMA**

Un diaporama (en annexe) est présenté par Mme Duchêne.

Dans le cadre du PPRT, mise en place d'un Programme d'Accompagnement des Risques Industriels (PARI) dans une démarche de réduction de la vulnérabilité pour 350 logements. Ce programme prévoit la mise en place d'un protocole financier avec une adhésion de l'ensemble des partenaires (ARKEMA, MPM, Conseil Départemental, Conseil Régional, Ville de Marseille) pour être sûr que les habitants fassent les travaux.

Le Cabinet « Urbanis » a été sélectionné pour accompagner les riverains. Le coût s'élève à 1 000 000 € : 500 000 € de travaux et 500 000 € pour la mission de suivi. Les Riverains ne payent rien et les artisans sont payés directement. Il y a des comités techniques d'étude des dossiers une fois par mois.

M. Suanez insiste sur le fait que seuls les logements privés sont concernés (pas les logements sociaux).

Mme Duchêne précise que ce dispositif a pu être mis en place grâce aux travaux internes qui ont été réalisés par ARKEMA ; Sans cela, le dispositif n'aurait pas pu être mis en place car il y aurait eu 2 fois plus de travaux à faire avec des mesures foncières (dont des expropriations).

M. Negretti confirme en disant que les travaux dans le lotissement n'auraient pas pu être faits.

Question de M. Ruiz : est-ce que les promoteurs sont dans la zone bleue ?

Mme Duchêne : Au niveau du PPRT le promoteur ne pourra pas se situer dans la zone rouge mais dans la zone bleue oui.

M. Erre : La zone Bleue B dont on parle aurait dû être une zone de recommandation et pour en faire profiter tous les propriétaires on en a fait une zone de prescription.

Mme Duchêne explique que le retour des riverains (évalué à la moitié environ) est positif, ils sont contents et demandeurs d'accompagnement. Le bilan montre une moyenne des travaux plutôt à 1200 € plutôt que les 1400 € prévus au départ.

Mme Janin, en tant que Présidente, dit : « *Je voudrais souligner la longueur des efforts apportés pour assister à cette expérimentation depuis 2009, avec des moments très compliqués pour le Préfet. Les habitants demandaient la fermeture de l'usine, ils demandent maintenant de l'aide à l'État. C'est une véritable victoire. Je regrette que la loi Bachelot ait appelé la pièce de protection des gaz "pièce de confinement" car ce terme est trop fort et fait peur. Je voulais nous féliciter, nous habitants du 11<sup>ème</sup> pour notre implication et nos sollicitations auprès de l'État qui ont permis d'agir et d'aboutir à cet accord. Le constat est qu'il faut impliquer les riverains dans tous les projets pour que cela fonctionne.* »

Mme Duchêne dit : « *La pièce de confinement, c'est juste refaire les joints autour des fenêtres, changer la porte du local, et la VMC. Le vocabulaire est fort mais il s'agit juste d'une pièce qui assure l'étanchéité à l'air.* »

M. Ruas précise : Vous avez été soutenu par le député de votre secteur qui s'est battu pour vous et par les élus qui font aussi un travail de proximité.

Mme Duchêne dit que l'ordonnance d'octobre 2015 vient modifier les inscriptions du PPRT futur et existant et passe de 3 ans à 8 ans. L'obligation réglementaire de prescription des travaux ne porte que sur les logements et pas sur les établissements recevant du public.

### QUESTIONS SUR LE SAIP (SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS)

M. Ruas signale un problème concernant le SAIP au niveau des sirènes. Elles ne fonctionnent plus en dehors de l'usine. C'est un gros problème. On attend la réponse du préfet.

### QUESTION SUR LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Problème abordé en début de séance.

M. Suanez dit qu'il faut revoir la politique globale du TMD.

M. Erre attire l'attention sur les échanges et la circulation des informations par mail par rapport à la sécurité. La distribution des informations concernant le Transport des Matières Dangereuses par mail n'est pas une bonne chose. L'Étude de Dangers a été retirée des présentations de la DREAL. Il faut absolument enlever toutes les informations sensibles.

M. Suanez précise que nous souhaitons dans les présentations que les volumes, les objectifs et non pas des données dans le détail telles que les emplacements.

M. Pourtain suggère que la transmission des documents se fasse en formats ZIP, cryptés avec code.

M. Ruas dit qu'il prend en compte les remarques et va réfléchir à la question.

### QUESTIONS DIVERSES

#### CAMPAGNE D'INFORMATION PREVENTIVE ET MISE A JOUR DU PPI

M. Pourtain explique que la prochaine réunion de travail concernant la campagne information préventive devrait se tenir avec l'exploitant, la collectivité d'Aubagne, Marseille, La Penne sur Huveaune, les intercommunalités, l'éducation nationale, le CIQ et les services de secours. Cette réunion sera organisée par la préfecture.

M. Suanez précise que le site CEREXAGRI a été déclassé : ils n'ont pas de PPRT mais que la prescription PPI a été gardée.

Mme Duchêne dit : « *Le PPRT et le PPI sont 2 sujets différents, mais pour le public, ce n'en est qu'un seul. Il y a une demande très forte d'information. Les habitants ne semblent pas avoir suffisamment d'informations. La réunion de travail de janvier permettra le portage de cette brochure* ».

M. Pourtain répond que la dernière campagne date de décembre 2012 avec une distribution de 45 000 plaquettes sur 5 km de rayon. La brochure est disponible sur le site internet du CYPRES. Elle est consultable par tous.

### FORMATION CONCERNANT LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE DANGER

M. Ruas explique qu'à la rentrée prochaine, les marins pompiers vont former les élèves des écoles de la conduite à tenir en cas de danger. Le but est de former les citoyens de demain à avoir les bons gestes en fonction des événements.

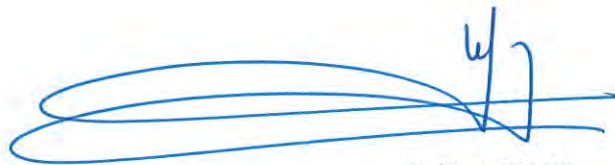
M. Pourtain précise que les PPMS sont établis avec la collaboration de l'éducation nationale et les marins pompiers.

## REGLEMENT INTERIEUR

M. Ruas explique que la CSS n'a pas encore adopté de règlement intérieur. Il propose que le projet de règlement intérieur soit envoyé par mail par le CYPRES à tous les membres de la commission et que chacun fasse un retour par mail sous 1 mois. Passé ce délai et sans retour de leur part, la commission considèrera que le règlement intérieur est adopté.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 10h25

Le Président de la CSS



**Julien RUAS**  
Adjoint au maire de Marseille